

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MOTOCYCLES : LA PUISSANCE MAXIMALE POUR LA CATEGORIE « A LIMITEE » PASSE DE 25 A 35 KW

Dès le 1er avril 2016, la Suisse augmente de 25 à 35 kW la puissance autorisée pour la catégorie de permis de conduire « A limitée » qui peut être obtenue dès 18 ans. Cette mesure permet d'être en phase avec l'offre de motocycles disponibles sur le marché suisse et avec les prescriptions de la Communauté européenne.

Le SCAN a mis en ligne une page Internet spécialement pour cette modification légale, qui précise dans chaque cas de figure les impacts de ce changement.

Lien sur la page: www.scan-ne.ch/35kW.

La Chaux-de-Fonds, le 24 mars 2016.

Pour tous renseignements complémentaires :

Philippe Burri, directeur du SCAN, 079 624 45 71, philippe.burri@ne.ch

Tous les communiqués du SCAN sont sur www.scan-ne.ch/medias